

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de BERNEUIL
SÉANCE du 13 avril 2026**L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

Secrétaire de séance : BAUCANNE Clarisse**Date de convocation** : 7 avril 2026**Présents** : Mme Marie-Claude GUETTÉ, Mme Brigitte BAUCANNE, M. Didier POITOU, Mme Françoise BŒUF, M. Laurent CHAUVIN, M. Sébastien DEHAIS, Mme Ludivine MITROPE, M. Loïc GUETTÉ, M. Louis BORNANCIN, Mme Clarisse BAUCANNE**Absents excusés ayant donné pouvoir**

Mme Elisabeth VULFIN pouvoir à Mme Ludivine MITROPE

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoirs : 1Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_17

Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SDEG 16

Suite à l'installation du conseil municipal, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner pour le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après appel à candidature :

Candidat titulaire : Didier POITOU
Candidat suppléant : Loïc GUETTÉ**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :****ACCEPTE** la candidature de Didier POITOU pour le poste de délégué titulaire au SDEG16.
ACCEPTE la candidature de Loïc GUETTÉ pour le poste de délégué suppléant au SDEG16.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

Résultat du Vote :

- 11 Votes pour
- Votes contre
- Abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr